

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 139 (2013)
Heft: 1: Typologies évolutives

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAGES *sia*

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

DISCOURS DE DÉBUT D'ANNÉE DU PRÉSIDENT

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et la stratégie énergétique 2050 vont, au cours de la nouvelle année qui commence, permettre de définir des orientations essentielles pour le développement de la Suisse. Dans le message qui suit, Stefan Cadosch, président de la SIA, détaille les raisons pour lesquelles la révision de la LAT mérite d'être approuvée le 3 mars 2013, même si elle ne constitue pas un « remède miracle contre le mitage ».

En 2013, tout le monde aura relégué aux oubliettes la « fin des temps » annoncée par le calendrier maya. Il n'en reste pas moins que nous sommes face à un tournant décisif pour le développement de notre pays avec, d'une part, la révision nécessaire et urgente de la LAT, qui sera présentée pour votation au peuple suisse le 3 mars 2013, et d'autre part, la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, dont le délai de consultation arrive à terme à la fin de ce mois.

La révision de la LAT n'est pas la panacée contre le mitage excessif et, son corollaire, la disparition des terres agricoles. Les obstacles les plus importants à un développement respectueux et prometteur de notre espace de vie, aux dimensions limitées, restent la spéculation foncière et la commercialisation des terrains et des immeubles visant, la plupart du temps, une maximisation à court terme des profits. Trop souvent, la vision myope des intérêts privés et l'autonomie étendue des communes s'opposent à un développement préservant les espaces, qui devrait prévaloir. Conséquence : outre ce « grignotage des paysages », on assiste à la formation dangereuse de bulles immobilières dans les zones de concentration urbaine. Un projet de loi efficace ne peut certes donner un coup d'arrêt définitif à ces dérives problématiques, mais forme une base solide pour canaliser les forces en présence et les réorienter vers des solutions plus sensées.

Dernièrement, on perçoit également un malaise grandissant au sein de la population

face à la progression du mitage et à la raréfaction des terres. Un front d'initiatives politiques s'est déjà formé et ne compte pas en rester là. Les buts de ces actions sont similaires à ceux de la révision actuelle de la loi. Toutefois, ils débordent souvent du cadre réglementaire raisonnable. Le développement durable de notre patrimoine bâti et naturel passe nécessairement par la promulgation d'une loi équilibrée sur l'aménagement du territoire, une loi qui édictera des mesures efficaces pour enrayer le mitage du paysage, mais laissera aussi des marges de liberté pour des évolutions futures. La présente révision est donc l'instrument ad hoc : en canalisant l'urbanisation vers l'intérieur, elle donne la priorité à la protection des ressources naturelles, tandis que sont créées les bases spatiales essentielles à un développement économique modéré. Les instruments d'aménagement du territoire indispensables sont renforcés et complétés dans les secteurs où cela s'avère nécessaire.

Si nous voulons qu'à l'avenir aussi les centres urbains accueillent une population mixte, que les espaces naturels restent intacts et attrayants sans que notre pays ne se ferme pour autant à un développement sain, nous serions bien inspirés d'approuver cette révision de la loi en mars prochain!

En plus d'une loi efficace, des projets phare permettant d'orienter les planifications futures demeurent nécessaires à un aménagement territorial prudent. Ainsi, 2013 verra la troisième édition de la distinction « Umsicht – Regards – Sguardi » décernée par la SIA, qui récompense les réalisations porteuses d'avenir de notre espace de vie. Les préparatifs battent leur plein, nous avons pu réunir un jury prestigieux et attendons avec impatience et curiosité le dépôt des projets (l'appel à candidatures court du 15 février au 30 avril 2013. Informations sous : www.sia.ch/regards).

Le nouvel an, c'est aussi la période idéale pour marquer une pause et dresser un bilan. Une année intense et riche d'enseignement vient de s'achever : la grande fête anniversaire de la SIA nous a permis de compulsurer les livres d'histoire et d'assimiler toute l'ampleur de l'évolution continue, sur 175 ans, de notre association. Conviviale et en harmonie avec le dynamisme de la SIA, la fête s'est déroulée

à Aarau, ville où a été créée l'association. Une représentante officielle de la Suisse en la personne de Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale, nous a fait l'honneur d'une visite. Nos plus vifs remerciements vont à tous les esprits créatifs et assidus qui ont contribué, de manière décisive, à la réussite de cet événement mais aussi au grand prestige actuel dont jouit la SIA.

Je souhaite également remercier tous ceux qui se sont fortement engagés pour que les statuts révisés de l'association soient adoptés, après une phase préparatoire intensive en novembre dernier, afin que nous disposions d'une organisation plus flexible, tournée vers l'avenir. Partant, notre association est bien armée pour relever avec dynamisme les défis à venir.

Dans cet esprit, je vous souhaite une excellente année 2013 pleine de réussite, qui apportera de multiples opportunités de changement de cap à saisir !

*Stefan Cadosch, président de la SIA,
stefan.cadosch@siach*

Révision de la LAT

Le projet de révision ainsi que la position de la SIA peuvent être consultés sur le site de la SIA à l'adresse :
www.sia.ch/fr/themes/amenagement-du-territoire

LES INDICATEURS DE GESTION 2012 SONT DISPONIBLES

La collecte des indices actualisés pour la gestion des bureaux d'architectes et d'ingénieurs a livré ses résultats. L'objectif de cette compilation est d'accroître la transparence entre les bureaux d'étude, afin de les sensibiliser davantage aux enjeux de la planification financière et de la fixation des honoraires.

Pour actualiser des données datant de 2006 (résultats de la précédente « Enquête sur les frais généraux et les heures de travail »), une nouvelle collecte d'indices a été effectuée en 2012 et il est prévu de renouveler l'opération tous les deux ans. La SIA et ses associations

partenaires (USIC, IGS, FSAI, FAS) souhaitent ainsi sensibiliser davantage leurs membres à l'importance de disposer d'indicateurs de gestion pour asseoir leur planification financière et établir leurs honoraires. Il importe en outre d'améliorer la transparence sur ces questions dans la branche des études. L'acquisition de données se fait désormais par le biais d'une plate-forme en ligne. Les résultats anonymisés de la collecte 2012 peuvent être consultés à l'adresse <https://benchmarking.sia.ch>. Les bureaux qui n'ont pas pris part à l'enquête peuvent y accéder en souscrivant un abonnement (voir encadré). Les bureaux participants bénéficient quant à eux de l'accès gratuit à l'ensemble des données compilées et peuvent d'un seul clic confronter leurs chiffres aux indicateurs de la branche pour procéder à leur propre analyse comparative (benchmark).

Un total de 192 entreprises ont participé à l'enquête. Afin d'exclure les biais statistiques, les résultats s'appuient finalement sur les indications fournies par 174 bureaux (77 architectes, 45 ingénieurs civils, 43 ingénieurs en génie rural et géomètres, 9 ingénieurs en installations du bâtiment). Comme par le passé, des contrôles de plausibilité des données ont été effectués par la fiduciaire BDO AG, partenaire de longue date de la SIA. Certains écarts notables ont ainsi fait l'objet d'une clarification par téléphone avec les participants concernés et des indications manquantes ont été complétées.

Un traitement statistique approprié a ensuite été appliqué aux données recueillies pour aboutir à des indicateurs chiffrés fiables et comparables. Pour parvenir à la transparence visée, il est toutefois souhaitable d'élargir à l'avenir le nombre des bureaux participants. BDO se porte garante de la stricte confidentialité des données et de leur anonymat sur la plate-forme.

BAISSE DE L'INDICE RELATIF AUX FRAIS GÉNÉRAUX

Comme lors de la précédente enquête, les salaires bruts servent de base pour déterminer l'indice des frais généraux (voir tab. 1). Les écarts à la baisse parfois notables par rapport aux chiffres collectés en 2005 permettent deux hypothèses. Soit la donnée de base déterminée par les salaires bruts a proportionnellement connu une plus forte augmentation que les frais généraux. Soit ces derniers ont effectivement pu être réduits. L'enquête sur les salaires prévue en 2013 devrait en principe permettre de clarifier la question. Les facteurs de coût qui ont le plus fortement diminué au titre des frais généraux incluent notamment les dépenses affectées aux locaux, les frais d'administration et de bureautique, les charges d'intérêt ainsi que les amortissements.

HAUSSE DE LA PRODUCTIVITÉ

Un des résultats majeurs livrés par le traitement statistique des heures travaillées est l'accroissement de la productivité des bureaux (voir tab. 2). Par rapport à la précédente enquête, les heures non consacrées à un mandat ont légèrement diminué, entraînant une hausse de la productivité dans toutes les spécialités. Tous domaines confondus, la somme d'honoraires par emploi à plein temps se monte à quelque 174 000 fr. Les écarts entre spécialités sont en revanche sensibles: tandis que les ingénieurs civils occupent le haut de l'échelle avec 183 000 fr., les architectes n'atteignent que 162 000 fr.

David Fässler, avocat, M.B.A.,
direction de projet SIA-Serv

Abonnement et fiche d'information

Pour consulter les résultats détaillés de l'enquête, un abonnement peut être souscrit à l'adresse <https://benchmarking.sia.ch>. Celui-ci est valable durant une année et comprend l'accès aux indicateurs de gestion 2012 ainsi qu'aux données sur les salaires qui seront collectées en 2013. Le prix de l'abonnement est de 240 fr. pour les membres de la SIA et des associations partenaires et de 360 fr. pour les non membres. Le numéro de janvier du magazine de gestion «Aspects» édité par la SIA à l'intention des architectes et des ingénieurs publiera en outre des comptes rendus détaillant les éléments de l'enquête et les possibilités offertes par la plate-forme en ligne.

«Aspects» (prix au numéro: 18 fr.) peut être commandé par e-mail auprès de:
susanne.schnell@sia.ch

Enfin, une fiche d'information gratuite sur les indicateurs de gestion 2012 peut être téléchargée sous: <https://benchmarking.sia.ch>

TAB. 1 FRAIS GÉNÉRAUX

	2012 en %	2005 en %	différence en %
Toutes spécialités	55.1	60.1	-5.0
Architectes	53.0	62.0	-9.0
Ing. civils	52.9	56.5	-3.6
Ing. génie rural et géomètres	61.1	63.5	-2.4
Ing. en installation du bâtiment	54.2	-	-

L'indice des frais généraux exprime le rapport entre frais généraux exprimés en % et salaire brut également en %. Le salaire brut représente toujours 100 %.

TAB. 2 PRODUCTIVITÉ

	2012 en %	2005 en %	différence en %
Toutes spécialités	77.6	76.7	+0.9
Architectes	79.7	77.6	+2.1
Ing. civils	77.1	77.0	+0.1
Ing. génie rural et géomètres	75.0	76.7	-1.7
Ing. en installation du bâtiment	76.7	-	-

La productivité est calculée comme suit: heures consacrées à un mandat divisées par les heures de présence effective.

LANCEMENT DE CONSULTATION: RPH ET MP

Lors de sa réunion du 29 novembre 2012, la Commission centrale des règlements (ZO) a approuvé le lancement de la consultation sur les règlements concernant les prestations et les honoraires SIA 102, 103, 105 et 108 ainsi que le modèle de prestations SIA 112. Le délai de consultation expirera le 8 mars 2013.

Lancement de la consultation SIA 102, 103, 105, 108 et 112

La SIA soumet à consultation les projets de règlement suivants:

- SIA 102 Règlement concernant les prestations et honoraires des architectes
- SIA 103 Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils
- SIA 105 Règlement concernant les prestations et les honoraires des architectes paysagistes
- SIA 108 Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs spécialisés dans les installations du bâtiment, la mécanique et l'électrotechnique
- SIA 112 Modèle de prestations – Etude et conduite de projet

Le délai de consultation expire le 8 mars 2013.

Les projets en consultation et le formulaire Word élaboré pour les prises de position sont disponibles sur le site Web de la SIA: www.sia.ch/consultations

Le texte intégral concernant ces consultations peut être consulté sur le site de la SIA: www.sia.ch > actuel > 12.12.2012

form

Installation solaires thermiques – Concept et planification

6, 7, 8, 14 et 15 février 2013,

5 jours, Yverdon

Code: Swissolar,
information et inscription: www.swissolar.ch

Leadership en rénovation

1, 8, 14, 15 et 22 mars 2013,

5 jours, Lausanne, 8h30 – 17h30

Code: IEEF04-13,
information et inscription: form@sia.ch
ou www.sia.ch/form

Le nouveau programme des cours SIA Form du 1^{er} semestre 2013 est disponible sur www.sia.ch > form > infos sur les cours

sia online

Séance de la ZO (29.11.2012)

www.sia.ch > actuel > 13.12.2012

Séance de la ZN (20.11.2012)

www.sia.ch > actuel > 12.12.2012

Réunion de la commission énergie (08.11.2012)

www.sia.ch > actuel > 28.12.2012